

Mercredi, 30 novembre 1910.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 29 courant,—laquelle est lue et reçue, et est comme suit:—

De la compagnie dite *The McClary Manufacturing Company*, de la cité de London, Ont., pour certaines modifications à sa charte.

M. Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1910. (*Document de la session No 34*)

Ordonné, que M. King ait la permission de présenter un bill (No 22) à l'effet de prohiber l'importation, la fabrication, la vente et l'usage de l'opium pour des fins autres que scientifiques ou médicales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que MM. Monk, Harris, Macdonald et Stanfield soient nommés pour assister M. l'Orateur dans la régie du restaurant, en ce qui concerne les intérêts des Communes, et pour agir en qualité de membres d'un comité mixte des deux Chambres pour prendre charge du restaurant, et il est ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

La Chambre reprend le débat sur la question.

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le Très Honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement;

Et sur l'amendement à icelle,—Que la dite motion soit modifiée en ajoutant à la fin de l'adresse à présenter à Son Excellence le Gouverneur général le paragraphe suivant:—

« Cette Chambre regrette que le discours du Trône n'indique en aucune manière que le gouvernement ait l'intention de consulter le peuple au sujet de sa politique navale et de la question générale de la contribution du Canada aux armements de l'empire. »